

La qualité de vie, élément clé du dynamisme des territoires

Le développement économique des territoires repose avant tout sur la qualité de vie, le dynamisme des relations sociales et les initiatives de terrain. Telle est la conviction que **Michel GODET**, professeur au CNAM, expose dans son dernier rapport. Un regard singulier, qui bat en brèche nombre d'idées reçues, dont il nous présente les grandes lignes.



MICHEL GODET

La crise de 2008-2010 n'est pas conjoncturelle ; elle marque l'entrée dans un monde nouveau. Face à elle, face à la croissance molle qui découlera du vieillissement et face au rattrapage des BRIC – Brésil, Russie, Inde, Chine –, il va falloir tout changer : nos habitudes, nos comportements, nos organisations et relocaliser les productions parties au loin à la recherche de faibles coûts de production.

Les principes du développement durable, de traçabilité et de responsabilité sociale des entreprises vont à la fois dans le sens de cette production de proximité – il faut, de plus en plus, produire à la demande et réapprovisionner les marchés en quelques jours, voire quelques heures – et dans le sens de la relocalisation des activités près des pôles de consommation et de qualité de vie, là où vivent les gens.

A l'aube d'une troisième vague d'innovations aussi forte que les deux précédentes – Renaissance et Belle Époque –, notre pays apparaît, cependant, moins bien placé pour en profiter.



IL N'Y A PAS DE TERRITOIRES CONDAMNÉS



Tout dépendra donc de nos choix collectifs. L'avenir n'est jamais écrit d'avance, il reste toujours à construire (ou à détruire) : tout dépend des hommes. Il n'y a pas de territoires condamnés, seulement des territoires sans projets et sans hommes de qualité pour les porter.

Si certains territoires sont plus créatifs que d'autres, cela tient à des raisons plus liées à l'histoire et aux solidarités qu'elle a fait naître, à l'harmonie des relations sociales et à la qualité de vie au quotidien. De ce point de vue, nos grandes métropoles, et singulièrement l'Ile-de-France, ont vu ces dernières décennies leur qualité de vie, leur attractivité, et donc leur capacité créative, se dégrader.

Ces constats nous ont conduits à formuler des prescriptions – renforcer la créativité et l'attractivité des territoires,

réorienter les politiques d'innovation et manager autrement la R&D, aider les créateurs à devenir entrepreneurs – ainsi que neuf recommandations pour l'action.

RENFORCER LA CRÉATIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PAR LA QUALITÉ DE VIE

La force et l'attractivité d'un territoire dépendent de sa qualité de vie et du dynamisme des relations sociales ; cette fameuse « atmosphère » dont parlait Alfred Marshall, où la confiance, la sécurité des biens et des personnes, la richesse de la vie sociale et associative, la qualité des services publics et aussi l'absence d'inégalités trop visibles, font qu'il y fait bon vivre et mener à bien ses projets.

La qualité des lieux de vie est ainsi une condition favorable à l'innovation et au développement de la compétitivité. Les territoires gagnants du futur sont ceux qui seront capables de développer harmonieusement à la fois des pôles de compétitivité et des pôles de qualité de vie.

RÉORIENTER LES POLITIQUES D'INNOVATION ET MANAGER AUTREMENT LA R&D

La technologie, c'est important mais ce n'est pas l'essentiel. Il faut sortir du modèle classique de l'innovation, trop centrée sur la technologie et surtout le high-tech, alors que seules 20 % des innovations sont de source technique et 80 % de nature sociale, organisationnelle, commerciale, marketing ou financière.

De plus, la haute technologie ne rime pas forcément avec haute valeur ajoutée. La performance se trouve souvent dans des secteurs moins intenses en recherche, voire low-tech. Il faut donc apprendre à se saisir des idées des autres et à les adapter pour les transformer en synthèse créative, comme a su le faire Apple avec l'iPhone, qui ne comporte aucune technologie « maison », mais qui a combiné intelligemment des technologies développées ailleurs.

Pour cela, la R&D en interne doit être suffisamment développée et les processus participatifs, de type bottom-up ou peer-to-peer des communautés de pratiques et des équipes projets, encouragés – car plus féconds que les approches top-down du modèle classique de R&D. Dans cette optique, il serait justifié de transformer tout ou partie du crédit d'impôt recherche en crédit d'impôt innovation.

Ce rapport, commun au Conseil d'analyse économique (CAE), à la DATAR et à l'Académie des technologies, a été présenté le 18 mai 2010 à Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire.

Il est le fruit du groupe de travail, composé d'experts et d'acteurs de terrain, présidé par Michel Godet.

Il est disponible en ligne sur : www.cae.gouv.fr

Sa version complète (en grand format et en poche) sera publiée à la Documentation française en août 2010.



CESSONS D'AGIR D'EN HAUT ET MUTUALISONS LES BONNES PRATIQUES



AIDER LES CRÉATEURS À DEVENIR ENTREPRENEURS

Une idée ne se transformera en innovation réussie que s'il y a des créateurs prêts à prendre des risques. Or, la motivation première du créateur français est de créer son propre emploi indépendant, non d'entreprendre. C'est une voie de « promotion sociale » qui attire d'abord les moins diplômés issus des TPE-PME et pas nécessairement les créateurs innovants.

NEUF RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Les politiques s'intéressent plus à l'arbre qui tombe qu'à la forêt qui pousse. Il faut cesser d'agir d'en haut en généralisant pour le bas. Il faut arroser les plantes qui poussent naturellement plutôt que s'évertuer à planter un arbre exotique qui ne prendra pas racine. Le temps très court, voire instantané, des médias conduit trop souvent les politiques à privilégier les annonces spectaculaires d'idées nouvelles séduisantes, sans expérimentations évaluées et digérées, plutôt que de stimuler au quotidien les mille et une initiatives locales qui, sur le long terme, auront plus d'impact sur le changement global.

1 - Organiser la contagion des initiatives et des expérimentations dans les territoires, en redonnant vie au Comité de pilotage des initiatives locales de développement (ILD) initié par Jacques Barrot en 1996, afin d'organiser des conférences nationales et régionales des ILD. Celles-ci visaient à faciliter la mutualisation des bonnes pratiques, notamment au travers d'un site web.

2 - Organiser un désordre créateur : désigner, chaque fois que nécessaire, un « sous-préfet à l'expérimentation » ou médiateur capable d'avoir une vision et une action globales sur des innovations locales freinées par des règles générales, et capable de lever les obstacles juridiques, réglementaires et administratifs, qui ralentissent ou empêchent leur réalisation.

3 - Développer l'innovation participative, coproductrice d'efficacité et de lien. Il faut aussi encourager les innovations administratives participatives, associant les bénéficiaires dans leur élaboration. A l'image de Patrick Négaret, à la CPAM de la Sarthe, qui a mis en place des forums d'information sur la santé active à des fins de prévention.

4 - Étudier et expérimenter un revenu minimum territorialisé, afin de rendre plus attractifs certains territoires ayant un coût de la vie élevé (Ile-de-France notamment). La part variable de celui-ci serait constituée de primes (de transport, de logement...), au montant plus ou moins élevé en fonction du coût de la vie du territoire concerné.

Par ailleurs, dans les territoires dépeuplés ou qui disposent de logements sociaux – comme Le Havre –, des dispositifs de zones franches pour attirer les entreprises pourraient être expérimentés au moyen d'avantages de fiscalité, de charges ou de primes à l'emploi.

5 - Inciter à la mobilité professionnelle, en exonérant des droits de mutation ceux qui achètent et/ou vendent un bien pour raison professionnelle – travailleurs mobiles.

6 - Transformer tout ou partie du crédit d'impôt recherche en crédit d'impôt innovation. Au-delà de certains projets stratégiques soigneusement sélectionnés, le rôle des pouvoirs publics dans l'innovation doit être de créer un climat « générateur d'activités », notamment en favorisant les coopérations « horizontales » entre acteurs.

7 - Refonder l'organisation par pays, en encourageant ceux qui ont de vrais projets et une dynamique, en les laissant libres de s'organiser à leur guise.

8 - Créer un baromètre des innovations et développer un système d'évaluation de la responsabilité sociale de l'innovation – RSI.

9 - Renforcer les liens et les partenariats entre les formations générales, techniques et professionnelles et les entreprises, en développant des postes de professeurs associés dans les lycées sans autre condition de diplôme que l'expérience professionnelle reconnue, et mettre enseignants et professionnels à parité dans les jurys d'examens ou de concours.

Au total, la France doit s'interroger sur sa pensée unique et son fonctionnement qui conduisent à vouloir imposer d'en haut des projets à la société plutôt que de promouvoir une société de projets. Mutualisons les bonnes pratiques et les expérimentations qui fleurissent partout dans les territoires. Cessons d'agir d'en haut et libérons la créativité, les initiatives et les innovations dans les territoires. ■

Pour en savoir plus : www.lapropective.fr

Toulouse, championne de la compétitivité et de la qualité de vie, selon l'enquête de L'Express (2 juin 2010)

